

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 juillet 2010

TRAVAUX DE LA SALLE PAROISSIALE et EXTENSION DES ATELIERS COMMUNAUX

Validation de différents Avenants :

Couverture Zinguerie
Installations sanitaires
Faux plafonds
Voirie et Réseaux divers

DENOMINATION DE VOIRIE

Suite à l'acquisition et à la viabilisation des parcelles près de la rue du Tilleul, la nouvelle voie recevra la dénomination officielle suivante : rue du Charme.

VOIRIE COMMUNALE : CLASSEMENT D'UNE RUE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET DECLASSEMENT D'UN DELAISSE D'ESPACE VERT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** le classement dans le domaine public communal de la rue du Charme et le déclassement d'un délaissé d'espace vert, rue des Sapins.

ECHANGE FONCIER.

M. le Maire soumet au Conseil municipal qui valide un projet foncier au débouché de la rue de Habsheim sur la rue Principale afin de permettre un aménagement global et sécuritaire dans le cadre des prochains travaux de voirie.

CREATION DE PARKINGS RUE DE PETIT-LANDAU.

A l'occasion des travaux d'aménagement de la rue de Petit-Landau, la question de la création de places de stationnement à l'intersection avec la rue des Sapins s'est posée, la commune disposant du foncier nécessaire, ce d'autant que le riverain consent à un échange de terrain permettant de disposer de l'emprise nécessaire à la création de quatre places.

SALLE MULTI ACTIVITES.

Location de la salle.

M. le Maire informe le Conseil municipal de plusieurs problèmes rencontrés à l'occasion de la location de la salle multi activités à des particuliers.

Pose de stores et de rideaux.

L'usage de la salle multi activités a fait ressortir l'avantage qu'il y aurait de pouvoir occulter pour des questions de confort et de confidentialité la baie vitrée à côté de l'entrée principale, ainsi que les portes-fenêtres donnant sur le parking.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **retient** l'offre de la société Enderlin pour le store électrique extérieur, pour un montant de 2130, 07 € TTC. Pour ce qui est rideaux intérieurs, le conseil municipal **demande** que la société Enderlin fournisse des échantillons pour qu'il puisse se prononcer.